

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019
COMPTE RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Mmes/MM. GROSJEAN – DEBUE – MOREL – DANON – PALMA – SCHMITZ – SOLA – CASAMATTA – JULIEN – SILVY – DAMIGNANI – GIORGINI – MAUREL – REYNAUD – BILLAUD – LUSTENBERGER – HOSTALERY – MASSEY – HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : J. FOULLER à P. GROSJEAN
 A. FREYTAG à J-L. SOLA
 Y. PHILIBERT à C. MOREL
 N. CZIMER-SYLVESTRE à E. MASSEY

Absents : F. UFFREN – A-M. ROUBAUD – D. LAGORCE

Secrétaire : Eric PALMA

Le procès-verbal du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 : FINANCES – Subvention au CCAS
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser un acompte sur subvention au CCAS de 100 000,00 €.

Question n° 2 : FINANCES – Charges supplétives - CCAS
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Retiré de l'ordre du jour.

Question n° 3 : FINANCES – Enfance Jeunesse – CAF – Convention Carte Temps Libre 2019
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention Carte Temps Libre 2019, conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 4 : FINANCES - Exercice 2019 - Amortissement des immobilisations - Fixation des durées
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Il est exposé au conseil municipal que les conditions actuelles d'amortissement ont été fixées par délibération du 13 mars 1997.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer pour d'éventuelles acquisitions à venir la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Le conseil municipal adopte les modifications et les durées d'amortissement.

Pour : 20

Contre : 4

Question n° 5 : FONCTION PUBLIQUE - Modification du tableau des effectifs – Créations de postes
Rapporteur : Joël FOULLER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été proposé à la Commission Administrative Paritaire plusieurs agents pour un avancement de grade.

Monsieur le Maire propose de créer les postes correspondants :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2nde classe à 28h
- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

- 4 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Educateur principal de 2^{nde} classe des APS
- 3 postes d'agent spécialisés principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 28h
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 28h

Monsieur le Maire propose le recrutement de deux agents au sein de la Police Municipale. Il propose la création de deux postes au grade de gardien-brigadier à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer les postes susvisés ;

Question n° 6 : FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Versement d'indemnité de conseil au Trésorier Principal
Rapporteur : Joël FOUILLER

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % ;

Question n° 7 : FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Convention de formation CDG – Formation membres du CHSCT
Rapporteur : Joël FOUILLER

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de formation des membres du CHSCT avec le CDG 84.

Question n° 8 : DOMAINE – Cession lot n° 2 rue du Castellas
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal d'autorise Monsieur le Maire à vendre le lot n° 2 à Monsieur NOUGIER au prix de 144 000 € et à signer tous les documents y afférents notamment l'acte notarié.

Question n° 9 : DOMAINE – Jardins communaux – Adoption du règlement
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le règlement intérieur des jardins familiaux communaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les utilisateurs des jardins.

Question n° 10 : ADMINISTRATION GENERALE – Dénomination de voirie communale
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

Retiré de l'ordre du jour.

A 19h32, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.